



## **La fibre optique ne doit pas être réservée aux zones rentables et aux territoires denses**

Le Premier ministre a annoncé un programme national « très haut débit » et l'intérêt de la mise en place d'offres sociales pour l'accès à internet.

Si le label "haut débit pour tous" ne résout rien<sup>1</sup>, un abonnement à internet à tarif social conforterait réellement les actions des collectivités pour l'apprentissage des TIC et la mise à disposition d'ordinateurs auprès des publics victimes d'une fracture numérique sociale. L'Arcep avait déjà fait des propositions en ce sens. Il faut cependant veiller à ce qu'il ne s'agisse pas d'une offre dégradée, en particulier en ce qui concerne le service d'aide à la mise en route et au dépannage. En effet, les personnes qui pourraient bénéficier de ces offres trouvent souvent trop peu d'appui pour les aider dans leur entourage personnel ou professionnel.

**L'Avicca se félicite que le déploiement des réseaux en fibre optique soit reconnu comme « un facteur essentiel d'aménagement de nos territoires au bénéfice des entreprises, des services publics et des citoyens ». Cependant, l'Avicca regrette l'absence d'objectif chiffré en délai et en étendue de couverture de la fibre optique. Elle demande que les moyens financiers nécessaires soient débloqués à partir de 2011 pour assurer une péréquation et une couverture généralisée en dix ans, que les modalités des appels à projets soient revues pour limiter l'écrémage des zones rentables, et que l'emploi du dividende numérique soit effectif.**

La confirmation de l'emploi de 2 milliards d'euros constitue un amorçage utile à ce vaste chantier, dont le financement complet reste à trouver. **L'Avicca rappelle que les collectivités ont déclenché ces dernières années 3 milliards d'euros d'investissements sur le haut et très haut débit, et que le passage au très haut débit hors zones rentables nécessitera un investissement de l'ordre de 30 milliards, dont 10 milliards de subventions<sup>2</sup>.**

L'AMF, l'ADF, l'ARF et l'AVICCA se sont prononcées pour une généralisation du très haut débit en dix ans<sup>3</sup>. Le programme mis en consultation prévoit bien une « couverture systématique du territoire » et une « cohérence » pour éviter une fracture numérique, mais ne comporte qu'une seule échéance précise, celle des cinq ans que les opérateurs auront pour couvrir les zones rentables dans les « appels à projets » qui seront lancés en 2010. Il n'y a pas non plus d'objectif quantitatif de fibrage par rapport aux technologies alternatives (hertziennes terrestres ou satellitaires) ; il faut rappeler que la Loi de Modernisation de l'Economie oblige tous les immeubles neufs à se fibrer, sur tout le territoire, ce qui implique que les zones non fibrées doivent être exceptionnelles. De plus, il est indiqué dans le programme que l'Etat devra « envisager les moyens d'assurer cette cohérence au moment où les zones rentables auront été réputées couvertes par les investisseurs », c'est-à-dire en

---

<sup>1</sup> Voir le communiqué Le Haut débit pour tous n'est pas une opération de communication  
<http://www.avicca.org/Le-Haut-debit-pour-tous-n-est-pas.html>

<sup>2</sup> Voir étude ARF/AVICCA/CDC par PMP  
[http://www.avicca.org/IMG/pdf/08\\_12\\_THD\\_RapportCouverture\\_Synthese.pdf](http://www.avicca.org/IMG/pdf/08_12_THD_RapportCouverture_Synthese.pdf)

<sup>3</sup> Communiqué AMF ADF ARF AVICCA de juillet 2009  
<http://www.avicca.org/Plate-forme-commune-AMF-ADF-ARF.html>

**2016. L'Avicca demande que l'Etat dégage ces moyens pluriannuels dès que les réponses des opérateurs privés aux appels à projets seront rendues, donc dès que l'ampleur de l'investissement public indispensable sera connue, pour le budget 2011 et les suivants.**

En effet, les propositions d'abondement du « fonds d'aménagement numérique du territoire » ont toutes été repoussées lors de la discussion parlementaire à l'automne 2009. Les collectivités, en particulier les moins denses, ne pourront élaborer des schémas locaux pour généraliser le très haut débit sur leurs seuls fonds propres, sans connaître les aides que l'Etat pourra apporter sur l'ensemble de ce chantier dans les années à venir. **Il est impératif que l'Etat fasse connaître en 2010 les critères et montants des aides qu'il pourra apporter hors zones « rentables », afin que les collectivités élaborent leurs schémas territoriaux d'aménagement numérique.**

Effectuer une péréquation entre certaines zones rentables et non rentables permet de minimiser la dépense publique. Ainsi le fibrage de l'ensemble des Hauts-de-Seine, décidé en 2007, permet de réduire de 40% la subvention publique grâce à l'excédent dégagé sur les zones rentables. Le dossier des Hauts-de-Seine a été fort justement appuyé par l'Etat au niveau de la Commission européenne, et reconnu comme Service d'Intérêt Economique Général (service public local). On ne peut que regretter qu'une démarche inverse soit suivie aujourd'hui. L'avis favorable de la Commission a montré que l'intervention publique sur un réseau en fibres optiques, ouvert aux services proposés par les opérateurs, était légitime partout, y compris en zone dense. L'Avicca regrette que l'Etat appuie une forme d'écrémage consistant à aider en priorité les opérateurs privés à agir sur les zones rentables, en leur apportant des fonds propres et des garanties d'emprunt, sans que les mécanismes de péréquation nationale soient encore mis en place. **A minima, l'Avicca demande que les projets de collectivités qui ne feraient pas appels à d'autres aides de l'Etat que celles qui sont prévues pour les opérateurs privés, soient éligibles au premier volet opérationnel sur les zones « rentables ».**

La démarche d'appels à projets adoptée dans ce programme peut présenter l'avantage de sortir des effets d'annonces des opérateurs, et donc de montrer l'ampleur réelle des zones où l'intervention publique est indispensable. Cependant, on ne peut que constater qu'aucun engagement de déploiement, par exemple pour le mobile, n'a été respecté. Les retards concernent toujours les moins denses, et ne sont comblés que sous la menace de sanctions financières. A cet égard les appels à projets ne peuvent prévoir aucune pénalité financière, contrairement aux délégations de services publics des collectivités. Il est tout juste prévu de retirer les avantages octroyés par l'Etat. On ne peut donc qu'être très circonspect sur l'exécution réelle des engagements de couverture pris sur les « mailles » les moins denses, dont la réalisation sera, bien entendu, renvoyée en fin de projet. **L'Avicca demande de trouver des mécanismes plus dissuasifs et des cahiers des charges précis pour que les appels à projets ne soient pas des « concours de menteurs ».**

Le programme prévoit que des projets de collectivités hors zones rentables pourraient faire l'objet d'un investissement public direct de l'Etat. Il ne s'agirait donc pas d'une simple aide. **L'Avicca demande comment cet « investissement » pourrait s'articuler avec les PPP et DSP (ou marchés de travaux) lancées par des collectivités et leurs groupements.**

**L'Avicca souhaite également un emploi volontariste du dividende numérique, conformément aux demandes des associations de collectivités<sup>4</sup>. Les critères d'attribution de cette bande de fréquence doivent être définis en 2010. Il faut utiliser cette bande dans les zones de faible et moyenne densité, dès 2014/2015, ce qui permettra à la fois de résoudre le problème des zones grises de téléphonie mobile, de très haut débit mobile et de palliatif à la fibre, ce que ne pourra pas faire le satellite.**

**Yves ROME**  
Président de l'Avicca

---

**Annexe : rappel des investissements des collectivités  
sur l'aménagement numérique du territoire**

**Investissements dans les 111 premiers réseaux ouverts d'initiative publique (L.1425-1 du CGCT)**

	<b>Investissement global</b>	<b>2 984 M Euros</b>
	<b>Investissement public</b>	<b>1 449 M Euros</b>
<b>Haut débit</b>	<b>NRA dégroupables</b>	<b>3 192</b>
	<b>Zones blanches</b>	<b>4/5e des départements</b>
<b>Très haut débit</b>	<b>Linéaire global (liaisons câbles optiques)</b>	<b>35 787 km</b>
	<b>ZA raccordables au Très Haut Débit</b>	<b>3 743</b>
	<b>Etablissements publics raccordables au Très Haut Débit</b>	<b>12 070</b>
	<b>Nbre de prises FTTH (prises commandées)</b>	<b>1 163 950</b>

<sup>4</sup> Communiqué de l'AMF, ADF, ARF et AVICCA  
[http://www.avicca.org/IMG/pdf/Rep\\_commune\\_dividende\\_2009.pdf](http://www.avicca.org/IMG/pdf/Rep_commune_dividende_2009.pdf)

**Réseau Ouverts (aux opérateurs) d'Initiative publique en FTTH (prises contractuelles commandées)**

Collectivités	Projet ROIP	Etat d'avancement (la partie FTTH)	Nbre prises FTTH
Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique	OUI	Marché attribué	11 000
Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	OUI	Marché attribué	1 050
Département des Côtes-d'Armor	OUI	Marché attribué	7 000
Syndicat DEBITEX (CG Vald'Oise et CG Seine-Saint-Denis)	OUI	Marché attribué	120 000
Département des Hauts-de-Seine	OUI	Marché attribué	830 000
Syndicat mixte Manche Numérique	OUI	Marché attribué	26 000
Département de l'Oise	OUI	Marché attribué	5 000
Syndicat d'Electrification du Pays Chartrain	OUI	Marché attribué	2 000
Communauté d'Agglomération Rennes Métropole	OUI	Marché attribué	10 000
Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (Sipprec) (OPALYS)	OUI	Marché attribué	22 400
Tarn - SEM (E-tera)	OUI	Marché attribué	200
Communauté d'Agglomération Havraise- CODH / Gonfreville l'Orcher	OUI	Réseau en exploitation	4 800
Communauté d'Agglomération de Pau - Pyrénées	OUI	Réseau en exploitation	47 500
Syndicat Intercommunal d'Electrification de l'Ain	OUI	Réseau en exploitation partielle	30 000
			<b>1 116 950</b>

**Réseaux câblés rénovés en FTTH qui seront ouverts à la mutualisation (prises contractuelles commandées)**

Collectivités	Projet ROIP	Etat d'avancement (la partie FTTH)	Nbre prises FTTH
Gravelines	OUI	Marché attribué	6 000
Pays de Bitche	OUI (*)	Marché attribué	14 000
Saint Quentin en Yvelines - CA	OUI	Marché attribué	5 000
SIVU de Saint-Pol-sur-Mer	OUI (*)	Marché attribué	22 000
			<b>47 000</b>

**Réseaux câblés rénovés en très haut débit avec participation publique**

Collectivités	Projet ROIP	Etat d'avancement (la partie FTTH)	Nbre prises FTTH
Epinal	NON	Marché attribué	26 000
Sarreguemines - CA	NON	Marché attribué	17 850
Rhône - EPARI	NON	Marché attribué	240 000
			<b>283 850</b>

D'autres réseaux câblés exploités par des SEM ou des régies sont également rénovés pour passer du très haut débit (ex : Vialis à Colmar)